

Sacrement de pénitence et de réconciliation

Le **sacrement de pénitence et de réconciliation**, appelé aussi **confession**, est, dans l'Église catholique et dans les Églises orthodoxes (dans l'Église anglicane ce ne peut être qu'un rite), l'un des sept sacrements. Il a pour objectif que Dieu puisse pardonner les péchés au pénitent.

Catholicisme

C'est Dieu seul qui pardonne les péchés (Mc 2, 7). Parce que Jésus est le Fils de Dieu, Il dit de Lui-même : Le Fils de l'Homme a le pouvoir de remettre les péchés sur la terre (Mc 2, 10). Le Christ a confié l'exercice du pouvoir d'absolution au ministère apostolique, qui est chargé du « ministère de la réconciliation » (2Co 5, 18)¹.

Le sacrement permet aussi au fidèle de se réconcilier avec Dieu et avec l'Église².

Dans le catholicisme, les actes du sacrement comprennent les phases suivantes :

1. L'examen de conscience préalable par lequel on recherche ses péchés ;
2. La contrition, ou repentir³ ; qui implique de regretter ses fautes et de prendre la résolution de ne plus les commettre³.
3. La confession des péchés à un prêtre⁴.
4. Vient alors l'absolution des péchés du pénitent par le prêtre agissant en la personne du Christ qui dit les paroles sacramentelles suivantes : Que Dieu notre Père vous montre sa miséricorde; par la mort et la résurrection de son Fils, il a réconcilié le monde avec lui et il a envoyé l'Esprit Saint pour la rémission des péchés;: par le ministère de l'Eglise, qu'il vous donne le pardon et la paix. Et moi, au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, je vous pardonne vos péchés"⁵.
5. La satisfaction ou pénitence imposée par le prêtre et visant à remédier à tous les désordres que le péché a causés⁶.
6. L'acte de contrition du pénitent disant : « Mon Dieu, j'ai un très grand regret de vous avoir offensé, car vous êtes infiniment bon, infiniment aimable et que le péché vous déplaît. Je prends la ferme résolution, avec le secours de votre sainte grâce, de ne plus vous offenser et de faire pénitence. »

L'incidente sur le recours à la grâce dans cette dernière partie prend acte de la difficulté à se défaire de ses mauvaises habitudes.

Le sacrement de pénitence et de réconciliation est surtout nécessaire pour les cas de péchés mortels, comme le rappelle l'exhortation apostolique postsynodale *Reconciliatio et Paenitentia* de Jean-Paul II (1984). Les cas de péchés véniels peuvent bénéficier de la grâce sanctifiante de l'eucharistie.



Le Sacrement de pénitence, Pietro Antonio Novelli, 1779.

L'absolution n'est normalement accordée que si le pénitent assure une *réparation* de ses torts envers ses victimes, par exemple une restitution après un vol ou des excuses après une vexation volontaire. Lorsque ce n'est pas possible, une peine lui faisant prendre conscience de la gravité de ses actes lui est demandée. Ainsi Philippe Néri demanda à une médisante de répandre des plumes dans toute sa ville puis, quelques jours plus tard, de les rattraper : tâche aussi peu faisable que d'arrêter la circulation des rumeurs qu'elle avait lancées^{7,8}.

Appellations

Ce sacrement porte plusieurs noms⁹ :

- Sacrement de conversion, car il réalise sacramentellement l'appel de Jésus à la conversion (Mc 1, 15), la démarche de revenir au Père dont on s'est éloigné par le péché (Lc 15, 11-32, parabole du fils prodigue) ;
- Sacrement de pénitence, parce qu'il consacre une démarche personnelle et ecclésiale de conversion et de repentir,
- Sacrement de la confession, parce que l'aveu, la confession des péchés devant le prêtre est un élément essentiel de ce sacrement ;
- Sacrement du pardon, parce que par l'absolution du prêtre, le pénitent s'ouvre au pardon et à la paix de Dieu.
- Sacrement de la réconciliation, car il donne au pécheur l'amour de Dieu qui réconcilie :
« Laissez-vous réconcilier avec Dieu » (2Co 5, 20) et la réponse à un appel du Seigneur :
« Va d'abord te réconcilier avec ton frère » (Mt 5, 24).

Références dans les Écritures

Antécédent en Israël

Déjà, en Israël, lors de la fête du Yom Kippour, le grand prêtre, en imposant ses mains sur le bouc émissaire confessait les péchés de tout le peuple qui se prosternait lorsqu'il prononçait, de manière exceptionnelle, le tétragramme divin en principe imprononçable, tandis que pendant cette confession générale, les membres de l'assemblée confessaient leurs péchés en privé¹⁰.

La secte dissidente des Esséniens invitait ses adeptes à être purifiés de toutes leurs iniquités et que leurs péchés puissent être expiés¹¹.

Nouveau Testament

L'Évangéliste Luc rapporte que Jean Baptiste proclamait un baptême de repentir pour la rémission des péchés (3, 3). Plus tard, Jésus démontre lors de la guérison d'un paralytique qu'il a le pouvoir de remettre les péchés (Marc 2, 10). Et, la veille de sa Passion, lors de la Cène il invite ses disciples à boire à la coupe sur laquelle il dit : "ceci est mon sang, le sang de l'Alliance qui va être répandu pour la multitude en rémission des péchés" (Matthieu 26, 28) .

Le sacrement de pénitence a été institué par le Christ annonçant qu'il donnerait à l'Église, en l'espèce à Pierre et aux apôtres, le « *pouvoir de lier et de délier* » (Matthieu 16, 19). Après la résurrection, apparaissant à ses disciples, le Christ leur a dit : « Recevez le Saint Esprit. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis ; ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus. » (Jean 20, 22-23).

Il existe également des références au pardon des péchés dans les épîtres de Paul, notamment :

« Tout cela vient de Dieu, qui nous a réconciliés avec lui par Jésus-Christ, et qui nous a confié le ministère de la réconciliation.

Car Dieu réconciliait le monde avec lui-même dans le Christ, n'imputant pas aux hommes leurs offenses, et mettant sur nos lèvres la parole de la réconciliation. C'est donc pour le Christ que nous faisons les fonctions d'ambassadeurs, Dieu lui-même exhortant par nous : nous vous en conjurons pour le Christ, réconciliez-vous avec Dieu . » (2Co 5, 18-20)

Historique

Premiers siècles

Pères apostoliques

Clément de Rome, vers la fin du premier siècle, invitait dans sa lettre (LIX, 1), et Ignace d'Antioche (35-110) dans ses lettres aux Philadelphiens (3, 2 et 8, 1) et aux Smyrniotes (5, 1, 9, 1 et 4, 1) invitent à la *métanoia* que l'on peut traduire par repentance des péchés ou par conversion des mœurs ¹². Autour des années 100, la Didachè recommandait en 14, 1 : " Le jour dominical du Seigneur, rompez le pain et rendez grâce après avoir d'abord confessé vos péchés " ¹³. C'est au III^e siècle environ que le sacrement se répand, sous la forme d'un acte public, effectué après l'aveu de la faute à l'évêque. Le pécheur doit alors s'imposer une série d'interdits, généralement jusqu'au Jeudi saint. Ces contraintes sont la privation des sacrements (dont l'eucharistie), le jeûne, l'obligation de faire aumône ainsi que quelques interdits concernant la vie conjugale et sociale.

Pères de l'Église

En Orient, Jean Chrysostome (344-407) enseignait, ce qui s'applique à la rémission des péchés, que les prêtres ont reçu le pouvoir de sanctionner là-haut ce que les prêtres font ici-bas. De même, en Occident, Ambroise de Milan (339-397) affirmait dans son traité sur la pénitence (1, 34) que les prêtres ont le pouvoir immense d'accomplir en son nom ce que Jésus a accompli sur la terre ¹⁴. Jérôme (347-420) accordait quant à lui une grande importance à l'aveu des péchés et "à la bonté divine qui remet les péchés par l'intermédiaire du prêtre" (Eccl. 10, 11) ¹⁵. Augustin (354-430) écrivait à la même époque dans son commentaire sur l'Évangile de Jean (12, 13) que "celui qui confesse ses péchés agit déjà avec Dieu" et lui dit : "Dieu accuse tes péchés; si tu les accuses toi aussi, tu te joins à Dieu (...) Tu fais la vérité et tu viens à la lumière" ¹⁶.

Epoque ultérieure

Aux environs du VII^e siècle, une nouvelle discipline va se répandre à partir des monastères celtes et anglo-saxons : le prêtre entend la confession en privé, et requiert des pénitences adaptées à la faute. L'absolution n'est accordée qu'à l'issue de ces pénitences.

Vers la fin du XII^e siècle, l'aveu prend de l'importance : il tend à suffire pour permettre l'absolution, donnée immédiatement à l'issue de la confession. Le prêtre indique tout de même une pénitence légère, la satisfaction, dont le pécheur doit s'acquitter ¹⁷.

Sous Innocent III, le canon 21 du concile de Latran IV (1215) prescrit à côté de la communion pascale la confession annuelle : « Tout fidèle de l'un ou l'autre sexe parvenu à l'âge de discrétion doit lui-même confesser loyalement tous ses péchés au moins une fois l'an à son curé, accomplir avec soin la pénitence à

lui imposée et recevoir avec respect, au moins à Pâques, le sacrement de l'eucharistie »¹⁸.

Durant l'Inquisition, des actes « de pénitence et de réconciliation », touchant les dits « hérétiques », particulièrement les Juifs marranes ou conversos condamnés pour crypto-judaïsme^{19,20}, ont lieu à travers le port d'un san-benito et d'un coroza avec humiliation publique pieds-nus lors d'auto da fé (« acte de foi »). Quelquefois, le pénitent devait porter ce vêtement durant tout le reste de son existence pour « se réconcilier »²¹. D'autres gagnaient la faveur d'être étouffés avant de finir sur le bûcher, contrairement à ceux qui n'étaient pas « réconciliés ».

À Rome se développe une pratique intense du sacrement de réconciliation notamment à l'occasion des jubilés à partir de 1300. Ces jubilés sont l'occasion de recevoir des indulgences plénières²². Le sacrement de la pénitence et de la réconciliation prend alors une place plus importante, en témoignent encore aujourd'hui les nombreux confessionnaux qui accueillent les pénitents dans diverses langues dans les basiliques romaines. Une tradition, en usage jusque dans les années 1960, voulait que le confesseur renvoie le pénitent d'un coup de baguette, d'une longueur d'environ 1,80 mètre. Ce geste rappelait la manumissio vindicta, le geste d'affranchissement des esclaves romains et signifiait que les pénitents étaient libérés de leurs péchés²³.

Au xxi^e siècle, l'encouragement de la confession est toujours aussi présent à Rome, comme en ont témoigné le jubilé de la Miséricorde, organisé par le pape François et l'initiative des 24 heures pour le Seigneur, qui a lieu chaque année pour le Dimanche de Laetare pendant le Carême²⁴.

Ministre catholique du sacrement

Selon le catholicisme, le Christ a confié aux apôtres le ministère de la réconciliation (Jean 20, 23). Ce sont donc leurs successeurs, les évêques, ainsi que les presbytres, qui continuent d'exercer ce ministère en vertu du sacrement qu'ils ont reçu lors de leur ordination²⁵.

En célébrant le sacrement de la pénitence, le prêtre accomplit le ministère du Bon Pasteur qui cherche la brebis perdue²⁶.

Évolution de la pratique du sacrement depuis Vatican II

Promotion des célébrations collectives

Le concile Vatican II a demandé de promouvoir une participation plus communautaire aux sacrements. En 1973, pour répondre à cet objectif, est édité le Rituel romain de la Pénitence (en 1978 pour la version en français) qui prévoit trois formes de célébration du sacrement de pénitence et de réconciliation :

- soit une célébration classique à deux, le prêtre et le pénitent ;
- soit une célébration préparatoire collective (notamment avant les grandes fêtes liturgiques) mais débouchant sur un aveu et une absolution individuels ;



Hérétiques chrétiens (luthériens),
gravure de 1895

- soit, de façon exceptionnelle, une célébration collective avec confession et absolution collective.

Pour une part, les célébrations collectives, encore appelées célébrations pénitentielles, ont joué leur rôle, permettant une meilleure préparation communautaire et une redécouverte du sens du péché et du sacrement, rompant avec une forme de ritualisme routinier qui avait pu s'installer. Elles ont aussi permis de rapprocher du sacrement des personnes qui s'en étaient éloignées^{27,28}.

Déclin et remise en valeur du sacrement

Dans les décennies qui suivent la mise en place du nouveau rituel, et notamment en Occident, le sacrement de pénitence et de réconciliation souffre de désaffection, seule une petite minorité y a recours. De plus, il y a une diminution très nette de l'usage du confessionnal au profit de célébrations collectives, souvent avec absolution collective. Ainsi, alors qu'elle devait rester exceptionnelle (pour les cas de grave nécessité : danger de mort, ou pour des foules trop nombreuses dans les pays de missions), l'absolution collective est devenue dans certains lieux une forme habituelle de pardon. Parallèlement, les confessions se sont espacées et ont été déconnectées de la réception de l'eucharistie pour se cantonner à la période du Carême et à celle de l'Avent qui précèdent les fêtes de Pâques et de Noël²⁸. En outre, la confession auriculaire a pratiquement disparu des usages aujourd'hui.

Depuis le synode des évêques de 1983, l'abus de l'absolution collective a été critiqué. Les papes et de nombreux évêques et conférences épiscopales se sont prononcés pour le retour à une forme de confession individuelle, éventuellement accompagnée d'une préparation collective²⁷. La mise en pratique de ces recommandations, rencontre parfois des réticences puisqu'il s'agit d'abandonner des pratiques devenues habituelles au sein de certaines communautés paroissiales²⁸.

Le pape Jean-Paul II a consacré plusieurs documents à la redécouverte de la confession et de la réconciliation. Ainsi dans l'exhortation apostolique post-synodale *Reconciliatio et paenitentia* de 1984²⁹, il rappelle la distinction entre les péchés mortels, objets en priorité du sacrement de réconciliation, et les péchés véniels, et invite par là-même à redécouvrir le sens du péché, qui s'est perdu notamment à cause du sécularisme, ou parce que l'on reporte sur la société toutes les fautes dont l'individu est déclaré innocent. Dans la lettre aux prêtres (http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/letters/2002/documents/hf_jp-ii_l_20020321_priests-holy-thursday_fr.html) pour le Jeudi Saint 2002, il invite les pasteurs à encourager la pratique de ce sacrement dans leurs communautés. Dans l'encyclique *Ecclesia de Eucharistia*, il a également insisté sur l'importance du lien entre communion ecclésiale et pardon des péchés.

Avec son successeur Benoît XVI, l'effort de redécouverte du sacrement de la réconciliation est poursuivi. C'est notamment un des thèmes forts de l'année du sacerdoce, au cours de laquelle sont mises en avant des figures de prêtres-confesseurs comme le curé d'Ars ou le Padre Pio³⁰ (ou encore Leopold Mandic cité avec eux dans un discours de 2007³¹ et qui avait été canonisé au cours du synode de 1983).

Dans son message lors de la deuxième journée mondiale de prière pour la sauvegarde de la Création le 1^{er} septembre 2016, le pape François a incité les fidèles à faire leur examen de conscience pour les péchés commis contre la Création, et à recourir au sacrement de pénitence et de réconciliation.

Notes et références

1. *Catéchisme de l'Église catholique*, numéros 1441 et 1442
2. *Ibid*, n° 1468 et 1469.
3. *Ibid*, n° 1451-1454.
4. *Ibid*, n° 1455-1458.

5. *Ibid.*, n° 1449.
6. *Ibid.*, n° 1459-1460.
7. « Une leçon de Saint Philippe Néri (1515-1594) » (<http://www.chretiensmagazine.fr/2010/10/une-lecon-de-saint-philippe-neri-1515.html>), sur *chretiensmagazine.fr* (consulté le 13 septembre 2020).
8. http://www.vatican.va/content/francesco/fr/cotidie/2016/documents/papa-francesco-cotidie_20160512_philippe-neri-et-la-poule.html
9. *Catéchisme de l'Eglise catholique*, numéros 1423 et 1424
10. Ecole Biblique de Jérusalem, *Dictionnaire Jésus*, Paris, Laffont, 2021, p. 1218.
11. *Ibid.*, p. 316.
12. *Pères Apostoliques*, Paris, Cerf, 1992, note p 534
13. *Les Pères apostoliques*, Paris, Cerf, 2001, p. 61.
14. *Catéchisme de l'Eglise catholique*, Paris, Cerf, 1992, n° 983.
15. *Ibid.*, Paris, Mame Plon, 1992, n° 1456.
16. *Catéchisme de l'Eglise catholique*, Paris, Mame Plon, 1992, n. 1458
17. Robert Cabié, *Sacrement de pénitence*, Encyclopædia Universalis, 2007.
18. *Denzinger*, Paris, Cerf, 1996, n° 812.
19. José Amador de los ríos, *Historia de los judíos de España y Portugal*, t. III, p. 489
20. (en) Joseph Pérez, *The Spanish Inquisition : A History*, Yale University Press, 2006, 248 p. (ISBN 0-300-11982-8, lire en ligne (<https://books.google.fr/books?id=9oL0js9g5kkC&pg=PA162&dq=sambenito>))
21. Joseph Perez, *Breve Historia de la Inquisición en España*, Barcelone, 2009 et 2012, (ISBN 978-84-08-00695-4),, p. 147
22. Charles-Philibert de Lasteyrie Du Saillant, *Histoire de la confession : sous ses rapports religieux, moraux et politiques, chez les peuples anciens et modernes*, chez Pagnerre, 1846 (lire en ligne (<https://books.google.it/books?id=bicEAAAQAQAJ&pg=PA306&dq=confession+rome+baguette>)), p. 306
23. Jean Gaume, *Les trois Rome : journal d'un voyage en Italie, accompagné : 10 d'un plan de Rome ancienne et moderne : 20 d'un plan de Rome souterraine ou des catacombes*, Gaume Frères, 1847 (lire en ligne (<https://books.google.it/books?id=lwdOAAAaCAAJ&dq=confession+rome+baguette>)), p. 40
24. Secrétariat pour la Communication du Saint-Siège, « Vendredi, le pape donnera le coup d'envoi des "24 heures pour le Seigneur" - Vatican News », *Vatican News*, 6 mars 2018 (lire en ligne (<http://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2018-03/vendredi--le-pape-donnera-lenvoi-des-24h-pour-le-seigneur.html>), consulté le 10 mars 2018)
25. *Catéchisme de l'Eglise Catholique*, Paris, Mame Plon, 1992, n° 155- 1568.
26. *Catéchisme de l'Église catholique*, numéro 1465.
27. La liturgie pénitentielle après la publication du Rituel de 1973 (<http://www.croire.com/article/index.jsp?docId=2419311&rubId=187>).
28. Le renouveau de la confession (http://www.doc-catho.com/sdx/doccatho/document.xsp?id=2424_01&).
29. Texte de l'exhortation apostolique sur le site du Vatican (http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/apost_exhortations/documents/hf_jp-ii_exh_02121984_reconciliatio-et-paenitentia_fr.html)
30. (it) Sandro Magister, *Le quatrième sacrement en cours de restauration. Le Curé d'Ars et Padre Pio y pourvoient* (<http://chiesa.espresso.repubblica.it/articolo/1338988?fr=y>), sur *Chiesa*, l'Espresso.
31. (it) *Audience de 2007* (http://212.77.1.245/news_services/bulletin/news/19748.php?index=19748&lang=fr) à la Pénitencerie des quatre basiliques pontificales romaines.

Annexes

Bibliographie

📖 : document utilisé comme source pour la rédaction de cet article.

- *Catéchisme de l'Église catholique*, 1992 📖
- Andrea Mardegan, *Le sacrement de la joie*, Éditions Artège, 2013
- C. Vogel, *Le pécheur et la pénitence dans l'Église ancienne*, Paris, Cerf, 1982, 213 p. (ISBN 2-204-01949-6)
- C. Vogel, *Le pécheur et la pénitence au Moyen Âge*, Paris, Cerf, 1982, 245 p. (ISBN 2-204-01950-X)
- Hélène Bricourt et Patrick Prétot, *Faire pénitence. Se laisser reconcilier. Le sacrement comme chemin de prière.*, Paris, Le Cerf, coll. « Lex Orandi », 2013
- Jean-Philippe Revel, *Traité des Sacrements - Vol. 5. La Réconciliation*, Le Cerf, coll. « Théologies », 2015, 374 p. (ISBN 9782204103657)

Articles connexes

- Péché
- Péché dans le catholicisme
- Péché mortel
- Secret de la confession
- Repentir
- Acte de contrition
- Confession
- Pénitence
- Réconciliation d'un lieu sacré

Liens externes

- Le sacrement de pénitence et de réconciliation | Liturgie & Sacrements (<https://liturgie.catholique.fr/accueil/guerison-penitence-reconciliation-sacrements-malades/penitence-et-reconciliation/>)
- Exhortation apostolique Reconciliatio et penitentia (1984) (http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/apost_exhortations/documents/hf_jp-ii_exh_02121984_reconciliatio-et-paenitentia_fr.html)
- Le sacrement de la pénitence et de la réconciliation - Catéchisme de l'Église Catholique - Vatican (http://www.vatican.va/archive/FRA0013/_P47.HTM)